

Le programme d'action prévoit un certain nombre de mesures d'incitation financière contractuelles, basées sur le volontariat.

Elles ont pour but de compenser les surcoûts et manques à gagner générés par l'introduction de pratiques plus respectueuses de l'environnement. Elles sont financées par l'Union européenne et l'État français.

Il existe deux grands types de mesures :

- Les mesures agri-environnementales territorialisées qui s'adressent à des agriculteurs en activité.

- Les mesures dites Natura 2000 qui comprennent des contrats forestiers (s'adressant aux propriétaires de parcelles boisées) et les contrats non agricoles – non forestiers qui s'adressent à des propriétaires non agriculteurs (sauf exception, pour des travaux de rouverture des milieux) sur des parcelles non exploitées pour un usage agricole.

Les actions prévues en faveur de la préservation des habitats naturels du site sont les suivantes :

- Ouverture de parcelles moyennement ou fortement embroussaillées, puis maintien de l'ouverture par débroussaillage ou par pâturage

- Maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive (parcours, landes, prairies jamais retournées)

- Gestion extensive des prairies peu productives et pelouses sèches

- Mise en défens de types d'habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire

- Dispositifs favorisant le développement du bois sénescents (bois morts)

Le programme Européen FEADER qui encadre ce type de mesures arrive à échéance fin 2013 et une nouvelle version sera élaborée pour 2014. Sur le principe, il est probable que les mesures seront peu modifiées, mais des réajustements risquent d'être proposés. Le programme d'action construit en 2006 pour les coteaux calcaires de la vallée de La Dordogne sera donc retraduit pour 2014.

Maintenir l'ouverture du milieu par le développement du pastoralisme

La Chambre d'agriculture a engagé depuis 2011 des actions expérimentales pour sensibiliser les acteurs locaux au développement du pastoralisme : introduction de pâturage ovin sur des parcelles en friche, en lande ou boisées, avec l'accord des propriétaires pour démontrer l'impact sur l'ouverture des milieux et la lutte contre les incendies.

Une demande de reconnaissance d'une zone pastorale en Dordogne a été engagée auprès de la Préfecture de la Dordogne et un arrêté Préfectoral a permis de classer la partie sud-est du département.

Ce périmètre va permettre d'engager la création d'associations foncières pastorales pour regrouper des propriétaires de foncier en déprise et en confier la gestion à des éleveurs ou groupes d'éleveurs.

Les contrats Natura 2000 pouvant être mis en place dès 2013

Institué du contrat	Montant indicatif des actions (/ha)	Montant total du contrat sur 5 ans
<ul style="list-style-type: none"> Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage (bûcheronnage, débroussaillage, gyrobroyage, évacuation des rémanents) Chantier d'entretien (mécanique) des milieux ouverts (bûcheronnage, débroussaillage, gyrobroyage, évacuation des rémanents) 	1 année d'intervention : 1395 € * à 1695 € ** 2 années d'intervention : 1400 € * à 2000 € **	2 795 € * / 3 695 € **
<ul style="list-style-type: none"> Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage (bûcheronnage, débroussaillage, gyrobroyage, évacuation des rémanents) Chantier d'entretien des milieux ouverts par pâturage fixe (entretien des équipements, suivi et transport des animaux, fauche et exportation des refus de pâturage et des rejets) 	1 année d'intervention : 1395 € * à 1695 € ** 3 années de pâturage : 1140 €	2 535 € * / 2 835 € **
<ul style="list-style-type: none"> Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage (bûcheronnage, débroussaillage, gyrobroyage, évacuation des rémanents) Chantier d'entretien des milieux ouverts par pâturage : mise en place de parcours ovin avec gardiennage (entretien des équipements, suivi et transport des animaux, fauche et exportation des refus de pâturage et des rejets) 	1 année d'intervention : 1395 € * à 1695 € ** 3 années de pâturage : 3240 €	4 635 € * / 4 935 € **
Acquisition d'équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique (achat et pose de clôture, achat et installation d'une tonne à eau, d'un abreuvoir, achat et installation d'un poste électrique photovoltaïque)	4 820 €	4 820 €
Mise en défens de type d'habitats d'intérêt communautaire	Montant plafonné à 20 €/ml, 3 000 € par dispositif de fermeture, 1 000 €/ha pour une mise en défens temporaire de stations isolées	
Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	Montant plafonné à 2 000 €/ha	
Investissements visant à informer les usagers de la forêt	200 € par panneau d'interdiction ou de signalisation, 15 000 € pour des panneaux d'informations détaillés ou pédagogiques	

* travaux mécaniques - ** travaux manuels

NATURA 2000

Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne

Lettre INFO n°1 - Juin 2013

EDITO

par Gérard TEILLAC,
responsable professionnel pour l'antenne
du Périgord Noir

La Chambre d'agriculture de Dordogne et son antenne du Périgord Noir ont toujours été proches des acteurs du territoire, avec le souci permanent d'assurer une qualité de vie aux hommes qui y vivent, tout en préservant l'environnement exceptionnel qui nous entoure.

Pour ces raisons, nous avons choisi de nous engager aux côtés de notre partenaire le CEN Aquitaine (Conservatoire d'espaces naturels) dans l'animation du site Natura 2000 des coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne.

Forts de l'expérience que nous avons acquise à travers l'animation du site prestigieux de la vallée des Beunes, nous sommes certains qu'avec vous tous, acteurs de ce territoire, nous contribuerons à préserver les habitats naturels remarquables, héritages d'une ruralité en pleine évolution, tout en préservant les usages agricoles et forestiers du territoire.

Vous pouvez, dès à présent, contacter notre animatrice, elle saura être à l'écoute de vos interrogations ou de vos projets.

EN BREF : le réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et des habitats naturels. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques.

Une liste nationale des sites a été constituée en 1995, complétée entre 2008 et 2011 par un ensemble de sites maritimes.

En France, le réseau Natura 2000 comprend 1753 sites.

ACTUALITES 2013 : mise en place d'une animation pour le site des coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne

Le document d'objectif (Docob) réalisé en 2006 a fait l'objet d'une validation par arrêté préfectoral en février 2013.

Ce document présente un état des lieux détaillé du site (espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire), de son état de conservation et des enjeux qui en découlent. Il a permis un réajustement du périmètre Natura 2000 (à la marge) pour coller aux réalités du terrain. Il prévoit un programme d'actions listant un ensemble d'opérations qui visent la préservation et le suivi des habitats et des espèces.

L'animation qui démarre en 2013 a pour intérêt d'assurer la mise en œuvre de ce programme d'actions, à travers un travail d'explication et de sensibilisation des acteurs.

Avec la participation de :



Pour en savoir plus ou pour mettre en œuvre un contrat Natura 2000 sur votre exploitation > votre contact : **Bernadette BOISVERT**



Antenne Périgord Noir
4 rue du Collège - 24200 SARLAT
Tél. : 05 53 28 60 80
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15
www.dordogne.chambagri.fr



CHAMBRE D'AGRICULTURE DORDOGNE





Forêt de chênes verts (ph. CEN)



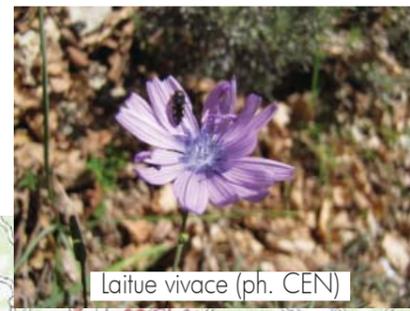
Landes à genévriers (ph. CEN)



Pelouse calcaire (ph. CEN)



Rhinolophe euryale (ph. CEN)



Laitue vivace (ph. CEN)



Falaise calcaire (ph. CA24)



Périmètre du site Natura 2000 des coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne



Coteau calcaire (ph. CA24)

Un enjeu majeur : lutter contre la fermeture des milieux

- Préserver les habitats naturels et les espèces :
 - par des adhésions volontaires à la charte Natura 2000 proposée pour le territoire
 - par la souscription volontaire à des mesures agri-environnementales ou des contrats Natura 2000
- Suivre l'efficacité des actions de gestion :
 - pour améliorer les connaissances sur les habitats naturels et sur les espèces présents sur le site
 - pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion préconisées
- Sensibiliser et informer les acteurs usagers et le public :
 - pour une appropriation locale de la démarche Natura 2000
 - pour sensibiliser les visiteurs à la richesse de ce site et à l'importance de sa préservation
- Animer la mise en œuvre du document d'objectif pour permettre une mise en œuvre efficace des actions et le bon déroulement du Docob



(ph. CA24)

Les espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site	Effectifs	Menaces	Habitats de l'espèce	Degré de conservation des habitats
Petit Rhinolophe ou <i>Rhinolophus hipposideros</i>. C'est une des plus petites chauves-souris européennes, vivant sédentairement et effectuant des déplacements de 5 à 10 km entre les gîtes d'été et les gîtes d'hiver	Quelques individus observés, mais certainement plus nombreux	Dérangement en période hivernale dans les cavités	Terrains de chasse : prairies pâturées, pelouses sèches, landes, lisières, forêts	Terrains de chasse : bon
Grand Rhinolophe ou <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>. C'est l'une des plus grandes chauves-souris européennes. L'espèce vit sédentairement, mais les gîtes d'été et d'hiver peuvent être distants de 20 à 30 km	Environ 1000 sur 1 site	Diminution des pelouses sèches	Zone de reproduction : vieux bâtis (ou grottes pour l'euryale)	Zone de reproduction : pas d'information
Rhinolophe Euryale. Cette espèce à affinités méditerranéennes est bien présente dans le Sud-Ouest de la France. Son territoire de chasse s'étend sur environ 10 km autour du gîte			Zone d'hivernage : grottes	Zone d'hivernage : bon

Les habitats d'intérêt communautaire présents sur le site	Couverture sur le site	Menaces	État de conservation
Forêts de chênes verts atlantiques Boisements dominés par le chêne vert (toujours vert par son feuillage persistant), aimant la chaleur, et situés sur des sols calcaires superficiels	699 ha	Coupe rase de peuplement mixte et/ou en secteur de pente ; Pression urbaine	Moyen à bon
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires Formations herbacées basses (dites pelouses) issues de déforestations anciennes, souvent présentes dans des forêts à caractère méditerranéen, autrefois entretenues par le pâturage	124 ha	Abandon du pâturage et fermeture du milieu ; Risque de plantation de chênes truffiers ; Pression urbaine	Dégradé à bon
Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires Formations ligneuses dominées par le genévrier commun, constituant des taches au sein de pelouses sèches ou des landes	19,7 ha	Abandon du pâturage et fermeture du milieu ; Risque de plantation de chênes truffiers ; Pression urbaine	Dégradé à bon
Mosaïques de pelouses sèches et formations à <i>Juniperus communis</i> Mosaïque de landes et de pelouses sèches	31,3 ha	Abandon du pâturage et fermeture du milieu ; Risque de plantation de chênes truffiers ; Pression urbaine	Dégradé à bon
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique Végétations pionnières colonisant les sols superficiels riches en matière organique, développés dans les anfractuosités de la roche	Difficile à déterminer	Pas de menace identifiée	Bon
Grottes non exploitées par le tourisme Elles présentent un intérêt majeur en terme d'habitats d'espèces, notamment les chauves-souris	Besoin d'une prospection complémentaire	Pas de menace identifiée	Bon